

Des ordres unis, un CNB qui réussit



Olivier FONTIBUS

Prestation de serment : le 17 décembre 1986

Avocat au barreau de Versailles

Ancien Bâtonnier de Versailles

Ancien président de la Conférence Régionale des Barreaux d'Ile de France

Vice-président de la Conférence des Bâtonniers

Mesdames, Messieurs les bâtonniers,

Mesdames, Messieurs les membres des conseils de l'ordre,

Je suis candidat et sollicite donc votre confiance pour faire partie de cette équipe paritaire et solidaire que le collège ordinal province doit constituer au sein du CNB, l'institution représentative de notre profession.

Avocat en exercice, proche de nos confrères pour avoir assumé les fonctions de bâtonnier de mon barreau, je suis soutenu par la Conférence des Bâtonniers représentant la diversité des ordres présents dans tous nos territoires de métropole et d'outre-mer.

Cette équipe a été proposée par vos bâtonniers.

Je me suis engagé à y participer activement et à en être solidaire en respectant vos choix. Ainsi je veux défendre votre action au service des ordres et de nos confrères.

Je crois que les ordres rassemblés conditionnent la réussite du CNB.

La loi fixe les missions respectives des ordres et du Conseil national des barreaux. Ensemble nous serons garants du respect de ces complémentarités qui assurent l'unité de la profession.

L'indépendance identifie l'avocat et identifiera plus encore l'avocat de demain. Mais nous nous devons de veiller à la sécurité de nos exercices professionnels dans leurs diversités.

L'accès au droit pour tous et l'accès de tous à une justice de qualité exigent la présence de l'avocat sur tous les territoires. Nous serons solidaires pour les défendre tous.

Dans une société en grande mutation l'indépendance et la proximité exigent une vigilance de tous les instants.

A votre écoute, nous serons force de propositions pour assurer les indispensables évolutions de notre profession. Nous examinerons les projets qui nous seront soumis au regard des valeurs qui fondent notre engagement professionnel et qui nous sont rappelées par notre serment.

Nous revendiquons une institution représentative de la profession proche de vos préoccupations de responsables ordinaires qui, au quotidien, devez répondre aux demandes et souvent légitimes exigences de nos confrères.

Nous voulons une profession forte, respectée, qui fasse entendre sa voix dans la société et donc dans les débats publics. Le Conseil national des barreaux agit. Son action doit être connue et reconnue.

Ensemble, nous nous engageons à porter votre voix, la voix de vos barreaux et donc celle de tous nos confrères.

Enfin nous nous engageons à vous rendre compte régulièrement de notre action au sein de l'institution représentative de la profession.

Avec les membres de cette équipe, je vous assure, Mesdames, Messieurs les bâtonniers, Mesdames, Messieurs les membres des conseils de l'ordre de mon dévouement confraternel.

Olivier FONTIBUS

Des ordres unis, un CNB qui réussit